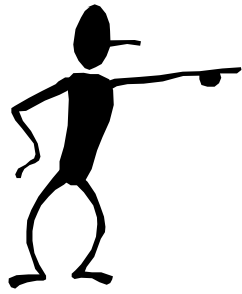
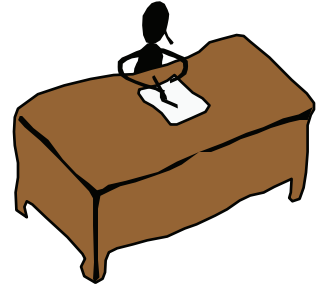


**Que faire ensuite**



**Avant de placer votre argent - interrogez-vous**

Nous vous recommandons de vous poser les questions suivantes et d'apporter les éléments d'information ainsi recueillis avec vous quand vous allez à votre banque ou autre institution financière. Cela vous donnera, à vous et à votre conseiller ou conseillère, un point de départ pour discuter des produits financiers qui répondent le mieux à vos besoins.



**Faites vos devoirs! Si vous vous préparez avant d'aller à la banque ou avant de rencontrer votre conseiller(ère) financier(ère), vous tirerez le maximum de votre réunion.**

1. **Combien d'argent dois-je investir?**  
\_\_\_\_\_
2. **À quoi doit servir mon argent?**  
\_\_\_\_\_
3. **De quel montant d'investissement liquide, ou pouvant être rapidement converti en espèces, ai-je besoin?**  
\_\_\_\_\_
4. **Quel est mon seuil de tolérance à l'égard du risque?**  
\_\_\_\_\_
5. **Quelles sont mes connaissances en matière de placement d'argent?**  
\_\_\_\_\_



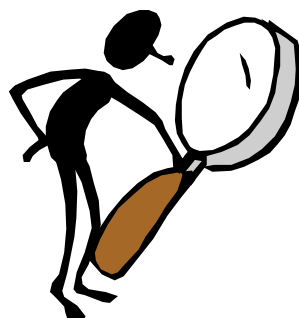
**Programme d'éducation sur les fiducies**

Curateur public du Manitoba  
 155, rue Carlton  
 Bureau 500  
 Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9  
 Tél. : (204) 945-2700 ou  
 1 800 282-8069, poste 2700  
[www.gov.mb.ca/publictrustee](http://www.gov.mb.ca/publictrustee)

## Les placements n'ont pas besoin d'être compliqués

Voici un tableau énonçant les types de placement les plus fréquents ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients :

Durée	Choix de placement	Produits souvent offerts	Liquidité	Risque	Taux de rendement typique
Court terme En général, moins d'un an	Espèces et quasi-espèces	Comptes d'épargne, fonds communs de placement en instruments du marché monétaire, bons du Trésor	Élevée; pas de pénalités en cas de changements ou de retraits	Risque très peu élevé; protection du capital et des intérêts	Le moins élevé
Moyen terme En général, de deux à cinq ans	Investissements à revenu fixe	Dépôts à terme, obligations, fonds de placement collectif à revenu fixe	Faible en raison des dates d'échéance fixes	Risque peu élevé; protection du capital et des intérêts	Moyen
Long terme En général, au moins cinq ans	Placements en actions	Fonds de placement collectif en actions ordinaires, titres particuliers	Changements et retraits possibles mais généralement pas gratuits	Moyen à élevé; aucune garantie en ce qui concerne le placement initial et le taux de rendement.	Le plus élevé



**À mesure que vous éliminez les choix possibles pour ne retenir que le type de placement qui convient le mieux à vos besoins, rappelez-vous de vous informer sur les frais ou coûts éventuels liés à l'établissement de votre compte et aux changements que vous voulez apporter à ce compte. Cela peut influencer votre décision finale.**

## Conseils utiles

Rappelez-vous que c'est vous le consommateur (la consommatrice) et qu'à ce titre, vous pouvez aller voir différentes institutions financières et comparer les choix qu'elles vous proposent.

Il est bon de demander si l'on peut vous accorder des taux à terme fixe avantageux ou des taux de rendement spéciaux pour un compte d'épargne – ces exemples de mesures incitatives ne sont généralement pas proposées mais on peut vous les accorder si vous les demandez.

## Programme d'éducation sur les fiducies

Curateur public du Manitoba  
155, rue Carlton  
Bureau 500  
Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9

Tél. : (204) 945-2700 ou  
1 800 282-8069, poste 2700

[www.gov.mb.ca/publictrustee](http://www.gov.mb.ca/publictrustee)